



# BULLETIN D'INSCRIPTION 2022-2023

JJCC : Club fondé en 1969

Joindre 1 photo  
type passeport  
avec le prénom  
et le nom du  
membre

## Données personnelles du membre

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Rue : \_\_\_\_\_  
N° Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

## Représentant légal (concerne tous les mineurs)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

### *A remplir seulement si différent des données personnelles :*

Rue : \_\_\_\_\_  
N° Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

## Discipline choisie

Judo   
Ju-Jitsu   
Autodéfense seniors   
Autodéfense femmes  Stage de 10 leçons

Avez-vous déjà pratiqué du judo, ju-Jitsu ou un autre Art Martial dans un autre club ?

Nom du club : \_\_\_\_\_ N° de licence : \_\_\_\_\_ Grade obtenu : \_\_\_\_\_

## Frais d'inscription

Uniquement lors de la première année d'inscription : CHF 30

## Cotisation annuelle

La licence annuelle obligatoire de la fédération Suisse de judo / ju-jitsu est incluse.

Enfant né après 2008 CHF 310.-   
Ados né de 2005 à 2008 CHF 340.-   
Adulte né avant 2005 CHF 430.-

Autodéfense seniors (dès 50 ans) CHF 270.-  (Pas de Licence nécessaire)

Autodéfense femmes (dès 14 ans) CHF 100.-  (Stage de 10 leçons)

La cotisation est gratuite pour le 3<sup>e</sup> et plus jeune des membres actifs d'une même famille inscrits au JJCC et vivants sous le même toit :

**3<sup>e</sup> membre actif**

Prénoms et noms des 2 autres membres : \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

Les cotisations annuelles sont valables pour toute l'**année** scolaire (de fin août à fin juin) et sont payables en une fois au plus tard le 30 septembre de chaque année, ou à la fin du mois d'essai. Elles sont renouvelées automatiquement pour la nouvelle année scolaire, sauf en cas de demande de démission qui doit être annoncée par courriel à [info@jjcc.com](mailto:info@jjcc.com) jusqu'au 15 août au plus tard.

## Assurances

Le club est couvert par une assurance responsabilité civile. Toutefois, chaque pratiquant doit être obligatoirement au bénéfice d'une assurance accident individuelle, et en signant ce bulletin d'inscription, le membre déclare posséder une assurance individuelle contre les accidents. Le membre s'entraîne au club et participe aux diverses manifestations, stages, etc. sous son entière responsabilité ou de celle de son représentant légal. Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents jusqu'à l'entrée, et dès la sortie, de la porte du dojo. Si un accident arrive sous notre responsabilité, nous avons l'obligation d'appeler les urgences (no 144) puis le responsable légal. Le club décline toute responsabilité pour les objets ou valeurs déposés, oubliés ou volés survenus dans les divers locaux utilisés.

## Code moral et droit à l'image

Le membre s'engage à respecter le code moral des Arts Martiaux. Le non-respect des directives des moniteurs peut non seulement nuire à l'enseignement mais également être la cause d'accidents. Pour cette raison, le club se réserve le droit d'interdire de leçon tout membre ne respectant pas les demandes légitimes des professeurs et pourra, le cas échéant, l'expulser.

Sauf demande contraire, le membre ou son représentant légal autorise le Ju-Jitsu Judo Club Compesières à utiliser son image pour l'illustration éventuelle de ses activités via son site internet ([www.jjcc.ch](http://www.jjcc.ch)), sa newsletter ou son compte Instagram, sans en faire aucun abus.

## Engagement

Par sa signature, le membre ou son représentant légal s'engage à respecter les conditions précisées dans ce document, à régler le montant des cotisations dans son intégralité au plus tard deux semaines après la fin de la période d'essai (d'un mois), et déclare avoir lu et accepté les statuts du club consultables sur le site internet : [https://jjcc.ch/le\\_club/statuts](https://jjcc.ch/le_club/statuts)

Compesières, le : \_\_\_\_\_

Signature du membre ou représentant légal : \_\_\_\_\_

## Date prévue du 1<sup>er</sup> cours

Le membre a droit à un 1 mois de période d'essai à compter de sa présence au 1<sup>er</sup> cours. La facturation n'interviendra qu'au bout de cette période, si le membre confirme son engagement.

Date du premier cours : \_\_\_\_\_

**Comment avez-vous connu le club ?** Internet  Bouche à oreille  Flyer du club   
Communication de la mairie  Autre  : \_\_\_\_\_